

A Toulouse, le 29 Janvier 2014

---

## FO DEMANDE L'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS « VALORISATION DU STATUT FORFAITE »

Conformément à notre engagement **auprès de nos adhérents forfaités**, le syndicat FO Latécoère demande l'ouverture des négociations **sur la valorisation du statut des forfaités Latécoère**.

### Nous ciblerons notre négociation sur plusieurs axes :

- Forfaits jours / Forfaits heures,
- Besoin de flexibilité en cas d'absence,
- Rémunération des heures effectuées au-delà du forfait, y compris samedis et jours fériés,
- Perspectives d'évolution du personnel forfaité,

### Heures réalisées au-delà du forfait :

Aujourd'hui, nombreux sont les forfaités qui sont appelés à réaliser beaucoup plus d'heures que prévues dans l'accord. Qu'il s'agisse d'heures en déplacement, d'heures réalisées sur site, ou le samedi et jours fériés, ces heures ne sont ni comptabilisées, ni rémunérées ou compensées à leur juste valeur.

Nous attendons donc de la Direction que cette situation soit clarifiée, et que les abus cessent. Le forfaité ne doit pas être **l'équivalent d'un cadre low cost**.

Dans les Aérostructures Françaises, telles que Aérolia, Sogerma ou Airbus, le statut de forfaité est scindé en 2 catégories, **les forfaits jours, et les forfaits heures**, en fonction du niveau et de la responsabilité confiée au forfaité. Il est donc temps que Latécoère revoit son accord pour le mettre à niveau de ses homologues, et des contraintes actuelles.

### Perspectives d'évolution :

**FO revendique** que le personnel forfaité Latécoère **accède** plus rapidement au **statut de cadre**, en particulier lorsque leurs compétences sont reconnues, ou que leur Direction souhaite leur confier des responsabilités plus importantes.

Le syndicat FO Latécoère alerte notre Direction sur une situation **injuste et démotivante**.

Il est regrettable de constater aujourd'hui le nombre important de techniciens confirmés dont l'évolution de carrière est au point mort, alors que l'on fait appel parallèlement à des compétences extérieures pour des postes qu'ils seraient en mesure d'assumer.

Le cloisonnement des catégories fait stagner toute progression, les populations sont figées, du compagnon au cadre.

***En information à l'ensemble des salariés le syndicat FO Latécoère publie la lettre de demande d'ouverture de négociations adressée le 28 janvier 2014 à la Direction.***



SYNDICAT FORCE OUVRIERE LATECOERE  
135 Rue de Périole  
B.P 25211  
31079 Toulouse Cedex 5  
[http:// folatecoere.free.fr](http://folatecoere.free.fr)

Toulouse, le 28 Janvier 2014

A l'attention de Mme L.DAUBERT  
Direction des Ressources humaines  
Société Latécoère

**Objet :** Demande d'ouverture de négociation

Madame,

Par le présent courrier, nous vous demandons de bien vouloir ouvrir rapidement la **négociation sur l'évolution du statut du personnel dit « forfaité »** au sein de la société Latécoère. Il s'agit des salariés positionnés aux coefficients 335, 365 et 400.

Les attentes du personnel non cadre forfaité portent principalement sur le paiement ou la récupération des heures réalisées au-delà du forfait, sur site ou lors de déplacements, et des heures réalisées le samedi.

Par ailleurs, le personnel non cadre forfaité souhaite bénéficier d'un déroulement de carrière avec des perspectives d'évolution en fonction des responsabilités qui leur sont confiées.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Syndicat F.O. LATECOERE

Yves DA COSTA

Copie : **M. P.BURELLO** - Directeur des Ressources Humaines Groupe LATECOERE  
Information au Personnel